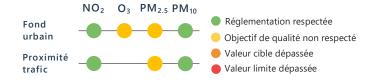


surveiller, prévoir, informer pour agir sur la qualité de l'air en Occitanie

Évaluation de la qualité de l'air en 2024 sur le territoire d'Hérault-Méditerranée

SYNTHÈSE ANNUELLE ETU 2025-158

Situation réglementaire



Exposition chronique de la population

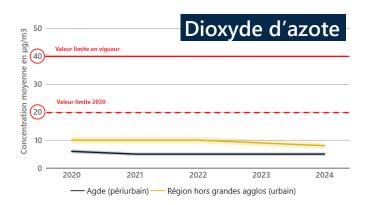
ů

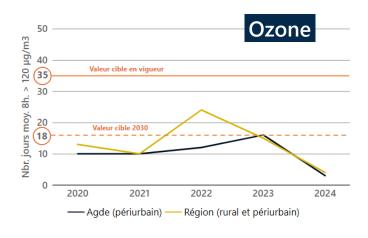
Jusqu'à **78 250** habitants exposés à des niveaux de **particules fines** (PM_{2.5}) supérieurs à l'objectif de qualité.



1 201 900 habitants exposés à des niveaux d'**ozone** (O₃) supérieurs à l'objectif de qualité dans l'Hérault.

Évolution pluriannuelle des concentrations





Qualité de l'air sur le territoire

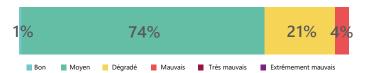
Sur le territoire d'Hérault-Méditerranée, les dernières données disponibles mettent en évidence une diminution des émissions des principaux polluants. Les rejets de gaz à effet de serre sont par contre en hausse en lien avec une intensification du trafic routier sur l'agglomération.

Les concentrations de dioxyde d'azote relevées par la station d'Agde restent faibles et stables. La valeur limite fixée pour ce polluant est respectée sur l'ensemble du territoire. Concernant les particules fines (PM_{2.5}), jusqu'à 97 % des habitants pourraient être exposés à des niveaux ne respectant pas l'objectif de qualité pour la protection de la santé. Comme sur la majeure partie de la région, la population est également exposée à des niveaux d'ozone (O₃) supérieurs à l'objectif de qualité.

La mise en œuvre de la nouvelle directive européenne s'accompagne d'une évolution des valeurs réglementaires. Les enjeux qu'elle soulève se traduisent notamment par des modifications du dispositif d'évaluation, la production d'indicateurs complémentaires (comme les Cartes d'Impact Sanitaire) ou la prise en compte d'intervalles de confiance.



Indices de qualité de l'air en 2024



Nombre d'épisodes de pollution

TOTAL	0	4	3	6	8
PM ₁₀	0	2	1	4	8
O ₃	0	2	2	2	0
	2020	2021	2022	2023	2024

Toutes les infos sur la qualité de l'air dans l'agglomération sont à retrouver sur notre site



Les sources de pollution





PARTICULES EN SUSPENSION INFÉRIEURES À 10 MICROMÈTRES

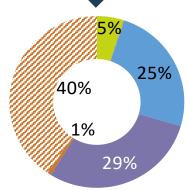
PM_{2.5}

PARTICULES FINES INFÉRIEURES À 2,5 MICROMÈTRES

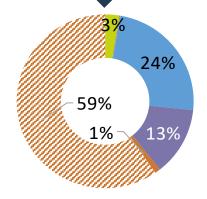
NOx

OXYDES D'AZOTE

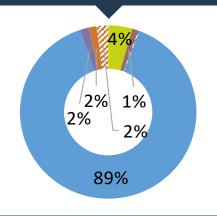
Part des émissions



Part des émissions



Part des émissions



Évolution 2021 -> 2022



Évolution 2021 -> 2022



Évolution 2021 -> 2022



Émissions / Habitant



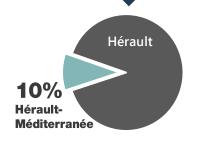
Émissions / Habitant



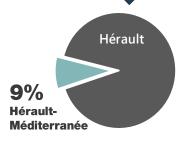
<u>Émissions</u> / Habitant



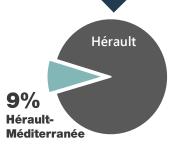
Part du territoire



Part du territoire

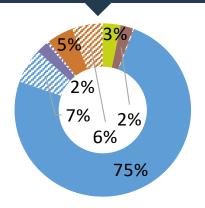


Part du territoire



GAZ À EFFET DE SERRE TOTAUX

Part des émissions



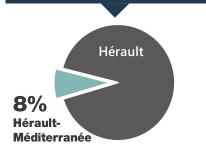
Évolution 2021 -> 2022



Émissions / Habitant



Part du territoire



Principaux leviers d'actions

Les transports



-3% de NO_x et +5% de GES émis par les transports.

La diminution des quantités d'oxydes d'azote rejetées s'explique par le renouvellement progressif du parc roulant vers des motorisations moins émettrices alors que la hausse des émissions de gaz à effet de serre est une conséquence de l'augmentation des kilomètres parcourus sur l'agglomération (+6,0%) et du recul de la part des motorisations Diesel au profit de l'essence.

Le résidentiel



-13% de particules $PM_{2.5}$ et PM_{10} émis par le résidentiel.

Nous notons en 2022 une forte baisse des émissions de particules par le secteur résidentiel car les conditions météorologiques peu rigoureuses de la saison hivernale ont limité les besoins en chauffage. Le chauffage au bois est à l'origine de l'essentiel des particules émises sur l'agglomération, les quantités rejetées peuvent évoluer fortement d'une année sur l'autre. Ces observations sont applicables aux émissions de gaz à effet de serre dont la baisse est également importante entre 2021 et 2022.

L'industrie et le traitement des déchets



 $-4\% \text{ de } PM_{10} \text{ et } -13\% \text{ de } PM_{2.5} \text{ \'emis par l'industrie.}$

Ces activités sont la deuxième source anthropique de particules en suspension (PM₁₀) et la troisième de particules fines (PM_{2.5}) sur l'agglomération.

Pour bien comprendre

Émissions et concentrations de polluants, ce n'est pas la même chose



Les **émissions de polluants** correspondent aux quantités de polluants produites et rejetées par les activités humaines. Elles sont exprimées le plus souvent en kilogrammes ou tonnes par an.



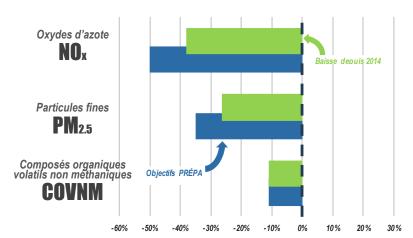
Les **concentrations de polluants** caractérisent la qualité de interagir entre eux. Elles s'expriment généralement en microgrammes par mètre cube (μg/m³).

De quoi se compose un polluant? Quel est son impact sur notre santé ou sur l'environnement?

Consultez les réponses sur notre site internet : www.atmo-occitanie.org

Émissions de polluants atmosphériques et objectifs PRÉPA

Évolution des émissions de polluants atmosphériques en 2022 par rapport à 2014





Le Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PRÉPA), adopté en 2017 et révisé en 2022, fixe des objectifs de réduction des émissions des principaux polluants à l'horizon 2030. Ces objectifs nationaux sont ici retranscrits à l'échelle du territoire.

Les évolutions des émissions sont évaluées à partir de l'année 2014 prise en référence.

Le territoire est-il sur la bonne trajectoire en 2022 ?

Oxydes d'azote NOx

0UI

Particules fines PM_{2.5}

OUI

Ammoniac

NON

Dioxyde de soufre **\$0**₂

OUI

Les émissions évaluées en 2022 pour le territoire sont inférieures de 17 % à celles attendues en 2022 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA.

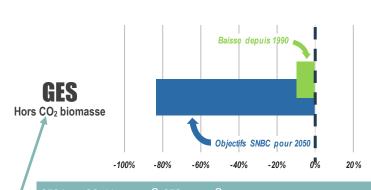
Les émissions évaluées en 2022 pour le territoire sont **inférieures** de 19 % à celles attendues en 2022 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA.

Les émissions évaluées en 2022 pour le territoire sont **supérieures de 5 %** à celles attendues en 2022 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA. L'agriculture et les installations de traitement de déchets (compostage, eaux usées...) sont les principales sources d'ammoniac. La transposition des objectifs nationaux de réduction des émissions polluantes à l'échelle locale ne peut se faire précisément pour ce polluant en raison d'absence de données d'activité détaillées pour le territoire.

Les émissions évaluées en 2022 pour le territoire sont **inférieures de 31 %** à celles attendues en 2022 selon la trajectoire ciblée par le PRÉPA. Les émissions de dioxyde de soufre sont liées à plusieurs sources, notamment industrielles. Les variations dans les quantités émises déclarées peuvent fortement impacter la tendance constatée. Les quantités de SO₂ émises ne présentent pas d'enjeux particuliers sur ce territoire.

Émissions de Gaz à effet de serre et objectifs SNBC

Évolution des émissions de gaz à effet de serre en 2022 par rapport à 1990





La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), révisée en 2020, définit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Ces objectifs nationaux sont ici retranscrits à l'échelle du territoire. Toutes les évaluations sont réalisées conformément aux modalités SNBC (Scope 1, hors GES biomasse). Les évolutions des émissions sont évaluées à partir de l'année 1990 prise en référence.

GES hors CO₂ biomasse? GES totaux?

Les émissions de gaz à effet de serre dit « hors CO₂ biomasse » sont constituées de l'ensemble des émissions de GES (GES totaux) desquelles l'on déduit les émissions de CO₂ provenant de la décomposition ou de la combustion de matières organiques. Le CO₂ émis lors de la combustion de granules de bois, d'éthanol ou de biogaz par exemple n'est donc pas pris en compte pour le calcul des GES hors CO₂ biomasse. Ces combustibles, entre autres, sont considérés « carboneutres ».

Le territoire est-il sur la bonne trajectoire en 2022 ?

GES
Hors CO₂ biomasse

NON

Les émissions de gaz à effet de serre évaluées en 2022 pour le territoire sont **supérieures** de 24% à celles attendues en 2022 selon la trajectoire ciblée par la SNBC.

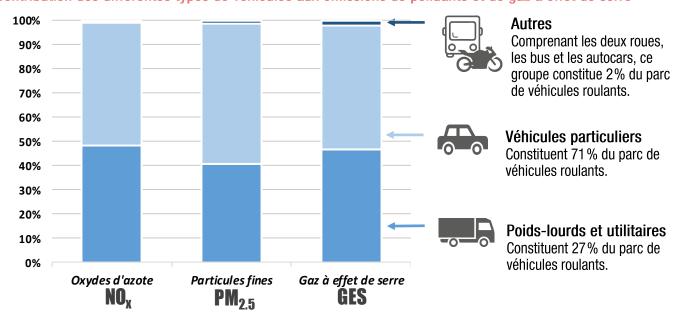
Zoom sur le transport routier

Évolution des kilomètres parcourus sur le territoire

Évolution 2021 -> 2022



Contribution des différentes types de véhicules aux émissions de polluants et de gaz à effet de serre



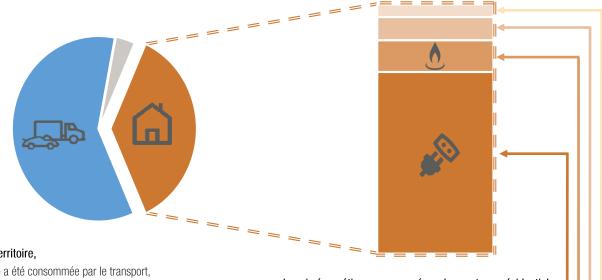
Zoom sur la consommation énergétique



Évolution 2021 -> 2022



Quels sont les secteurs les plus énergivores du territoire ?



En 2022 sur le territoire,

60 % de l'énergie a été consommée par le transport,

36 % par les secteurs du résidentiel et du tertiaire,

4% par l'industrie, le traitement des déchets ou l'agriculture.

Le mix énergétique consommé par les secteurs résidentiel et tertiaire en 2022 se décompose comme suit :

73 % d'électricité:

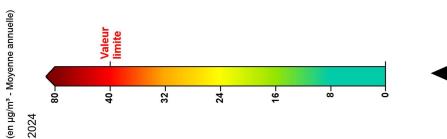
13% de gaz naturel;

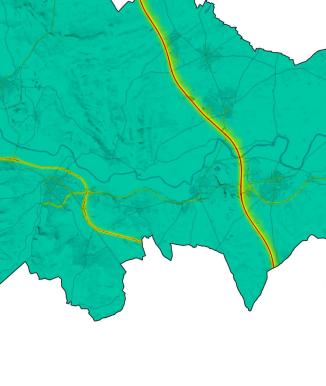
9% de bois et déchets assimilés;

5% de pétrole ou de gaz de pétrole liquéfié.

L'exposition chronique au dioxyde d'azote

la protection de la santé Situation du NO₂ pour





Les principales zones impactées

O personne exposée à un dépassement de la valeur limite

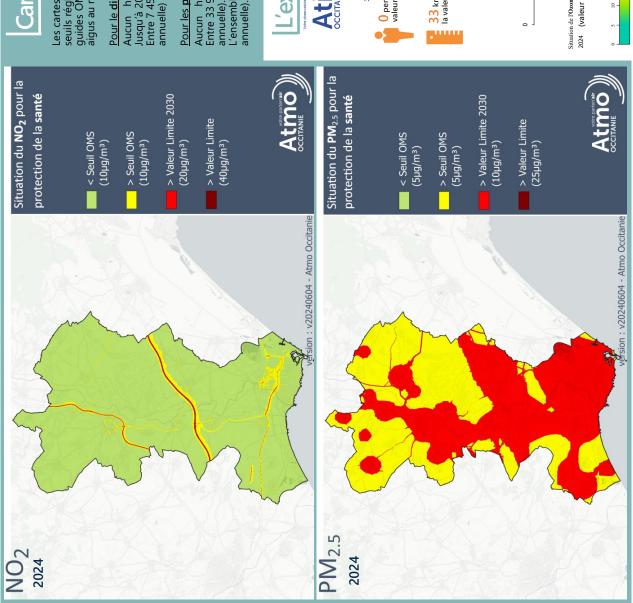
Moins de **1** km² exposé à un dépassement de la valeur limite

Hérault-Méditerranée, les émissions d'oxydes d'azote proviennent à 83 % du trafic routier. Les concentrations de abords des principaux axes routiers, comme l'illustre la Sur le territoire de la Communauté d'agglomération dioxyde d'azote les plus élevées s'observent ainsi aux le territoire, l'A9 et l'A75 comptent à elles seules pour 45 % des oxydes d'azote et des gaz à effet de serre émis par le transport routier dans l'agglomération et sont ainsi cartographie ci-contre. Les deux autoroutes qui traversent particulièrement visibles.





5 km



Cartes d'impact sanitaire

Les cartes d'impact sanitaire apportent une information sur la situation du territoire par rapport aux seuils réglementaires en vigueur, à ceux qui devront être respectés avant 2030 ainsi qu'aux valeurs guides OMS. Elles permettent de mieux visualiser les secteurs où les enjeux sanitaires sont les plus aigus au regard de l'état actuel des connaissances scientifiques.

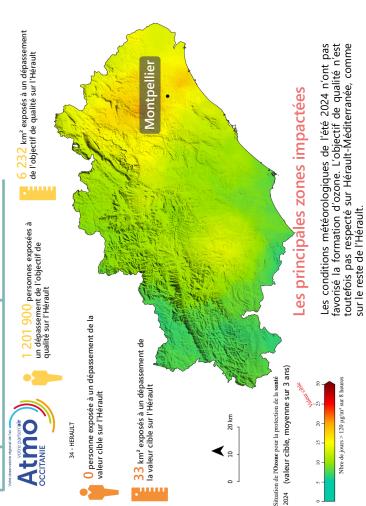
Pour le dioxyde d'azote (NO₂) en 2024 :

Aucun habitant exposé au-delà de la valeur limite (>40 μg/m³ en moyenne annuelle). Jusqu'à 200 habitants exposés au-delà de la valeur limite 2030 (>20 μg/m³ en moyenne annuelle). Entre 7 450 et 13 500 habitants du territoire exposés au-delà du seuil OMS (>10 μg/m³ en moyenne annuelle).

Pour les particules fines (PM_{2.5}) en 2024 :

Aucun habitant exposé au-delà de la valeur limite (>25 µg/m³ en moyenne annuelle). Entre 33 950 et 78 250 habitants exposés au-delà de la valeur limite 2030 (>10 µg/m³ en moyenne annuelle). L'ensemble des habitants du territoire exposés au-delà du seuil OMS (>5 µg/m³ en moyenne

L'exposition chronique à l'ozone





Pour aller plus loin, en 2024

- Accompagnement d'Hérault-Méditerranée dans le suivi de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).
- Mise à jour des cartographies haute-résolution de la qualité de l'air et évaluation de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique.
- Livraison des indicateurs d'émissions de polluants et de gaz à effet de serre, sectorisés et actualisés, à l'échelle de la commune.
- Production d'une synthèse de la qualité de l'air sur le territoire.

Études publiées :



Carrière de Saint-Thibéry: Suivi des retombées de poussières, 2023

La société Carrière des Roches Bleues a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables dans l'environnement de la carrière de Saint-Thibéry, grâce à un réseau de surveillance mis en place depuis 1991. Ce document présente les résultats de cette surveillance au cours de l'année 2023.

Perspectives 2025



Renouveler la convention de partenariat avec Hérault-Méditerranée

- Actualiser les cartographies de concentrations. Mise à disposition pour la première fois de Cartes Stratégiques Air (CSA) et des Cartes d'Impact Sanitaire (CIS). Poursuivre l'accompagnement du PCAET avec mise à disposition des indicateurs d'émissions actualisées et d'une synthèse territoriale.
- Poursuivre l'exploitation du dispositif d'évaluation installé à Agde depuis 2002. Cette station de mesure assure le suivi des concentrations de dioxyde d'azote (polluant traceur du trafic routier) et de l'ozone. Des mesures de particules en suspension (PM₁₀) et de particules fines (PM_{2.5}) avaient été temporairement mises en œuvre en 2023, en l'absence d'enjeux spécifiques elles n'ont pas été reconduites.
- Maintenir de dispositif de surveillance dans l'environnement de la carrière de Saint-Thibéry en partenariat avec l'exploitant du site.

Valeurs réglementaires 2024

35 jours de dépassement Année civile 50 μq/m³ Particules autorisés par année civile en suspension Année civile 40 μg/m³ Moyenne de diamètre < 10 micromètres 30 μα/m³ Année civile Movenne Année civile 25 μg/m³ Movenne Particules en suspension Année civile 20 μg/m³ Moyenne de diamètre < 2,5 micromètres Année civile $10 \mu g/m^3$ 18 heures de dépassement autorisées par année civile Année civile 200 μg/m³ Dioxyde Année civile 40 μq/m³ Movenne d'azote 30 μg/m³ (Nox) Année civile Moyenne Moyenne glissante $^{[2]}$ à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans 120 μg/m³ 8h 120 ua/m³ Moyenne glissante⁽¹⁾ Valeur par heure en AO40⁽³⁾ 18 000 µg/ en moyenne calculée sur 5 ans 6 000 μg/m³/

μg/m3 = microgramme par mètre cube

(1) La moyenne glissante est calculée toutes les heures. Les procédures d'information ou d'alerte sont mises en œuvre selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des épisodes de pollution. (2) Le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures est sélectionné après examen des moyennes glissantes sur 8 heures, calculées à partir des données horaires et actualisées toutes les heures. Chaque moyenne sur 8 heures ainsi calculée est attribuée au jour où elle s'achève : la première période considérée pour le calcul sur un jour donné sera la période comprise entre 17 heures la veille et 1 heure le jour même et la dernière période considérée pour un jour donné sera la période comprise entre 16 heures et minuit le même jour. (3) L'AOT40, exprimé en µg/m³ par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, durant une période donnée.

Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

Seuil de déclenchement des épisodes de pollution

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 micromètres	(24h	80 μg/m³	Moyenne journalière
		24h	50 μg/m³	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
		24h	50 μg/m³	Moyenne journalière
Dioxyde d'azote		3h consécutives	400 μg/m³	Moyenne horaire
		Horaire	200 μg/m³	En cas de persistance du dépassement sur 3 jours consécutifs
		Horaire	200 μg/m³	Moyenne horaire
		Horaire	180 μg/m³	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
		3h consécutives	240 μg/m³	Moyenne horaire
Ozone		3h consécutives	300 μg/m³	Moyenne horaire
		Horaire	360 μg/m³	Moyenne horaire
		Horaire	180 µg/m³	Moyenne horaire

Les procédures en cas de dépassement des seuils sont déclenchées selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des dépassements des seuils d'information et d'alerte

Seuil d'alerte

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures doivent immédiatement être prises.

Seuil de recommandation et d'information

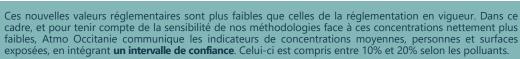
Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé des groupes de personnes particulièrement sensibles (personnes âgées,

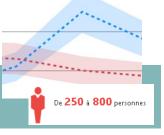
enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie cardiaque ou respiratoire...) et à partir duquel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.

Les seuils réglementaires évoluent, nos méthodes aussi



Prenant en compte le renforcement des connaissances sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique, l'OMS a proposé en 2021 de nouvelles valeurs guides. Sans s'y aligner entièrement, la directive européenne sur la qualité de l'air adoptée en 2024 a intégré des seuils significativement abaissés par rapport à la précédente réglementation européenne (voir schéma ci-dessous) et sera prochainement intégrée dans le droit français.









ATMO OCCITANIE, VOTRE OBSERVATOIRE DE L'AIR

Quelles sont nos valeurs?

Indépendance : notre gouvernance répartit de façon équitable les pouvoirs au sein de notre Conseil d'Administration, composé de quatre collèges : l'État, collectivités, activités émettrices, associations et personnes qualifiées.

Transparence : tous les rapports et études sont mis à disposition du public sur notre site internet

Compétence, efficacité, expertise : L'Observatoire est agréé par les services de l'État : nos travaux sont expertisés et audités par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air, le référent technique national du Ministère.

Abonnez-vous gratuitement sur notre site internet

- Pour être informé de la qualité de l'air dans votre commune,
- pour être alerté en cas d'épisode de pollution,
- pour connaître les actualités d'Atmo Occitanie.

Les missions d'Atmo Occitanie

Surveiller la qualité de l'air 24h/24 en région Un dispositif régional d'une cinquantaine de sites de mesures combiné à des outils de simulation informatique permet de modéliser les rejets de polluants dans l'air.



Prévoir la qualité de l'air

Au quotidien une prévision de la qualité de l'air sur toute l'Occitanie pour le jour même et le lendemain est réalisée.



Informer au quotidien/en cas d'épisode de pollution

les citoyens, médias, autorités et collectivités en diffusant ses prévisions et les indices qualité de l'air par commune.

Accompagner les décideurs, acteurs locaux Les évaluations menées sont mises en place au travers de conventions pluriannuelles de partenariat avec ses adhérents afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air localement et en région.

Conditions de diffusion

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessible sur notre site internet.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie. Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphique, tableaux,...) doit obligatoirement faire référence à Atmo Occitanie. Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure. Atmo Occitanie n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

Nous contacter

09.69.36.89.53

34470 PÉROLS

Agence de Toulouse 10 bis chemin des Capelles





